

s'occupe des aspects internationaux, et notamment intergouvernementaux, des activités de nature scientifique et technique ou se rattachant à la protection de l'environnement. Ses responsabilités portent aussi sur la conduite des relations scientifiques avec les pays étrangers et les organisations internationales, et notamment la négociation d'accords sur les questions scientifiques et techniques et sur les problèmes de l'environnement; elle joue un rôle consultatif à l'égard des questions scientifiques qui ont des répercussions sur la politique étrangère, et un rôle de liaison et de coordination avec les ministères et organismes à vocation scientifique; elle s'occupe aussi de la représentation scientifique officielle du Canada à l'étranger.

Le rapport direct qui existe entre la politique extérieure et la politique de défense nécessite une liaison étroite entre le ministère des Affaires extérieures et les autres ministères, et notamment le ministère de la Défense nationale. Le *Bureau de la défense et du contrôle des armements*, qui englobe la Direction des relations de défense et la Direction du désarmement et du contrôle des armements, est responsable de ce secteur des activités du Ministère.

La coordination de la politique extérieure et de la politique de défense du Canada, en ce qui concerne son rôle de membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, sa participation à la défense du continent nord-américain et son engagement dans d'autres activités militaires à l'étranger, y compris le maintien de la paix, est assurée par divers comités et groupes où le Ministère est représenté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures préside les séances du Comité des affaires extérieures et de la défense (Comité du Cabinet), auxquelles le sous-secrétaire ou d'autres fonctionnaires du ministère assistent aussi généralement. Le Ministère envoie régulièrement des délégués aux réunions du Conseil de la défense du ministère de la Défense nationale et est représenté au sein de plusieurs organismes interministériels supérieurs qui étudient les problèmes de défense et formulent des avis à leur sujet. Le directeur général du Bureau est membre de la section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de la défense, dont le Bureau assure le secrétariat, et il représente également le Ministère au Comité canado-américain pour la planification d'urgence dans le domaine civil.

Le Bureau est chargé de la direction de la participation canadienne aux entretiens relatifs à la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) en Europe centrale qui ont débuté en octobre 1973 à Vienne. A cette fin, il reçoit l'appui d'un comité interministériel formé de représentants des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale.